



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

RNNR • NUMÉRO 047 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 19 février 2015

Président

M. Leon Benoit

Comité permanent des ressources naturelles

Le jeudi 19 février 2015

• (1530)

[Traduction]

Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)): Bonjour tout le monde. Nous poursuivons aujourd'hui notre étude sur le renouveau de l'industrie forestière canadienne.

L'étude fait suite à un rapport que le comité a préparé en 2008 en collaboration avec l'industrie des produits forestiers. Il s'agit de voir si certaines des recommandations ont été mises en oeuvre, comment l'industrie se porte aujourd'hui et ce qu'elle fera dans un très proche avenir.

Nous recevrons un groupe de témoins. En fait, la séance a été divisée en deux parties. Dans la première partie, de 15 h 30 à 17 heures, nous entendrons quatre témoins. Après une éventuelle suspension de séance, nous entendrons séparément un autre témoin. Nous procédons ainsi, car nous n'avons pu régler certains problèmes de langue. Nous aurons donc en tout cinq témoins.

Nous entendrons aujourd'hui Michael Giroux, président du Conseil canadien du bois, et Bob Matters, président du Conseil du bois pour les Métallos, du Syndicat des Métallos.

Nous aurons ensuite, par vidéoconférence, deux témoins de Vancouver: Rick Jeffery, PDG du Canada Wood Group, et James Gorman, PDG du Council of Forest Industries.

Bienvenue à tous.

Nous vous savons gré d'avoir préparé des exposés, que nous entendrons avec beaucoup d'intérêt. Comme d'habitude, nous passerons ensuite aux questions et commentaires.

Les témoins feront leur exposé dans l'ordre où ils figurent sur l'ordre du jour, en commençant par le Conseil canadien du bois.

Vous pouvez commencer, monsieur Giroux.

M. Michael Giroux (président, Conseil canadien du bois): Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous.

J'aimerais remercier le comité de m'avoir donné l'occasion de vous entretenir aujourd'hui. Je sais que vous avez déjà entendu les témoignages de nombre de mes collègues du secteur, qui représentent la fonction publique et l'industrie. Ce qui devrait être différent aujourd'hui, c'est que mon témoignage reflétera le domaine de concentration du Conseil canadien du bois, qui comporte deux volets. Le premier consiste à optimiser la représentation équitable des bois de structure et des systèmes de construction en bois dans le Code national du bâtiment du Canada et les normes connexes; le second, à optimiser l'implantation de ces produits sur le marché, grâce à l'éducation des intervenants du secteur, dont les ingénieurs, les architectes et les constructeurs.

Lorsque vous pensez aux produits du bois, vous ne vous attendez certainement pas à ce que je parle des pratiques forestières ou des produits de pâtes et papiers, secteurs qui sont représentés au niveau

national par l'Association des produits forestiers du Canada et par FPInnovations.

Cela dit, j'aimerais aborder aujourd'hui quatre sujets: le cadre réglementaire du Code du bâtiment, l'éducation, la politique d'achat en matière de travaux publics, ainsi que l'innovation et les investissements, y compris les projets pilotes.

Le premier sujet concerne le cadre réglementaire. Aux termes du cadre de 2006, les codes du bâtiment n'étaient plus normatifs, mais fondés sur des objectifs. Cette mesure a permis l'adoption de nouveaux produits et de nouvelles techniques de construction dans la mesure où les normes du code de construction relatives à la santé, à la structure, à la sécurité-incendie et à l'accessibilité étaient respectées.

Par exemple, cela a permis l'utilisation de coupe-feu pour lesquels, aux termes du code, on est passé de la maçonnerie — seule l'utilisation de la maçonnerie était permise pour les coupe-feu — à une simple exigence de résistance au feu de deux heures. Cela a eu pour conséquence inattendue, mais des plus favorables, de permettre des solutions de construction nouvelles et innovatrices, en fait, de nouveaux choix, qui ont fait baisser les coûts liés aux matériaux ou aux délais de construction. Cela s'est traduit par des prix plus abordables à l'achat de logements. C'est dans ce contexte que le gouvernement de la Colombie-Britannique et le Conseil canadien du bois ont prôné des constructions plus élevées et que se sont généralisées les constructions en bois de cinq et six étages dans tout le Canada.

Maintenant que notre industrie s'attend à ce que les codes du bâtiment autorisent des produits novateurs élaborés selon des normes scientifiques, par exemple des constructions plus hautes ou des ponts en bois à travées plus longues, on reconnaît que les codes doivent encore évoluer pour qu'ils ne soient plus simplement basés sur des objectifs, mais sur le rendement. Une telle évolution permettrait certainement l'élimination de termes comme « combustibles » ou « non combustibles » qui sont essentiellement discriminants sur les décisions de construire.

Dans ce contexte, mon industrie prônera des codes axés sur le rendement. Il faudra attendre deux cycles avant le code de 2020-2025. J'ose espérer que le gouvernement assumera le rôle d'encourager la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies et le Centre des codes du Conseil national de recherches à appuyer cette évolution. Je sais qu'ils s'y intéressent et je pense qu'ils ont besoin d'être soutenus en ce sens. Cela aura pour conséquence de favoriser l'innovation dans le domaine de la construction.

Le second point sur lequel je voudrais me pencher, un peu plus brièvement je l'espère, c'est l'éducation. Le succès ou l'échec de la construction en bois de bâtiments plus hauts, plus grands, plus performants et érigés plus rapidement dépend de plusieurs facteurs, à savoir les codes, les matériaux, les sites de construction et les budgets. Cela suppose une équipe de conception qui comprenne les caractéristiques du bois. C'est l'un des plus gros obstacles qui a freiné la réalisation de l'énorme potentiel que représentait le bois pendant ce siècle. Afin de prendre les meilleures décisions possible en matière de construction, les architectes, les ingénieurs et les constructeurs doivent avoir une connaissance approfondie des trois principaux matériaux de gros oeuvre que sont le bois, le béton et l'acier. En l'occurrence, l'expérience est une chose, mais elle doit s'appuyer sur le savoir.

Les bases du savoir sur les modes d'utilisation de ces matériaux devraient être acquises très tôt pendant la formation professionnelle, de préférence au niveau postsecondaire ou plus tôt. Rares sont aujourd'hui au Canada les programmes postsecondaires d'architecture ou d'ingénierie qui offrent des connaissances de base sur le bois. Ce type de formation devrait faire partie du programme de base suivi par tous les architectes et ingénieurs afin qu'ils puissent être le plus impartiaux possible. Les temps changent et les universités commencent à modifier leurs programmes. Nous commençons à voir des bâtiments de hauteur moyenne en bois de plus en plus hauts. S'agissant des immeubles de grande hauteur, nous avons trois projets pilotes prêts, ou presque prêts, à construire. Ils auront entre 13 et 18 étages. Par ailleurs, on s'intéresse de plus en plus aux ponts.

• (1535)

D'un côté, l'industrie travaille à élaborer ces programmes et les mettre à entière disposition. De l'autre, ce serait merveilleux que le gouvernement encourage les universités à favoriser l'éducation dans ce domaine. L'un des moyens de le faire serait de conditionner vos investissements à la recherche et au développement menés dans les écoles.

Le point suivant concerne la politique d'approvisionnement en matière de travaux publics. Le gouvernement peut jouer un grand rôle pour renforcer le secteur du bois, sans pour autant lui accorder la préférence. Je ne prône pas une approche qui privilégierait le bois. Je propose simplement qu'on accorde au secteur un traitement égal. En l'occurrence, il s'agirait, à propos des projets de travaux publics, d'envisager le bois, en même temps que le béton ou l'acier. Cette évolution permettrait à notre secteur de faire un immense pas en avant. Étant donné le rendement accru du bois et les possibilités de disposer de meilleurs matériaux, nous serions en mesure de concurrencer les autres secteurs. Il faut ajouter à cela la performance environnementale de nos matériaux.

Le point suivant porte sur l'innovation et les investissements dans les projets pilotes. Grâce aux percées scientifiques que font des organismes tels que le Conseil national de recherches, les systèmes de construction en bois d'aujourd'hui ont un rendement bien meilleur qu'il y a une génération. Ces améliorations découlent d'une volonté

d'améliorer la performance et de réduire l'utilisation des matériaux grâce à des mesures d'innovation constamment plus ciblées.

À ce sujet, j'aimerais que vous vous penchiez sur les modes d'investissement dans la recherche et le développement. Il s'agit de voir comment les structurer autour d'une vision du futur. Le futur, c'est le carbone. Il faut considérer la performance énergétique inférieure de ces bâtiments, et aussi leur résilience. C'est dans ce type d'avenir qu'il faut investir et le secteur des produits du bois devrait y avoir sa place. C'est un investissement prometteur.

J'aimerais souligner en particulier qu'on n'a pas fait grand-chose dans ce pays s'agissant de la science du bâtiment. Nous appuyons certainement les produits, mais la science du bâtiment proprement dite laisse à désirer.

Je résume les quatre points essentiels dont j'ai parlé.

Premièrement, une représentation équitable des matériaux de construction et des codes s'impose pour assurer leur utilisation. Le Conseil canadien du bois se penche sur la question, mais le gouvernement pourrait donner un coup de pouce pour faire en sorte que le cadre réglementaire pour le cycle du code de 2020-2025 soit axé sur le rendement.

Deuxièmement, un enseignement effectif sur les caractéristiques du bois est essentiel pour favoriser l'implantation de systèmes de bâtiments en bois. L'intervention du gouvernement peut être utile pour inciter les institutions à offrir un enseignement équilibré, grâce à des investissements stratégiques dans la recherche et le développement menés par les universités et les collèges.

Troisièmement, les politiques d'approvisionnement en matière de travaux publics peuvent créer des règles du jeu équitables en s'assurant que le bois est envisagé au même titre que les autres produits. C'est un élément essentiel pour son implantation dans le secteur privé.

Quatrième et dernier point, les investissements dans l'innovation, et en particulier dans la science du bâtiment et dans les systèmes de recherche et de développement sont essentiels pour préparer le secteur à l'avenir. Mais de tels investissements doivent s'aligner sur les facteurs qui poussent le secteur de la construction à rechercher une consommation énergétique inférieure, une réduction du bilan carbone et la résilience.

Sur un tout autre sujet, mais néanmoins très important, le partenariat entre le Conseil canadien du bois et RNCan a été essentiel pour que notre industrie réussisse à faire changer les codes. J'aimerais vous exprimer ma gratitude à cet égard et j'espère qu'un tel appui stratégique se poursuivra à l'avenir.

C'était là mon exposé, merci beaucoup.

• (1540)

Le président: Merci beaucoup de votre exposé, monsieur Giroux.

Avant de passer à l'exposé suivant, je signale au comité que nous traitons aujourd'hui de la diversification du secteur et des marchés. C'est probablement évident, compte tenu des témoins que nous avons aujourd'hui. Le 24 février, nous traiterons du développement régional de l'Ouest; le 26, du développement régional de l'Est; le 10 mars, du développement régional du centre et le 12, du développement régional du Nord. Il y aura une combinaison de témoins, tout simplement en fonction de leurs disponibilités. Nous avons vraiment essayé d'accommoder tout le monde et je pense que nous y avons réussi, mais je voulais simplement le rappeler aux membres. Je sais que le greffier a donné des instructions aux témoins et qu'il y aura des exposés très intéressants et je me réjouis à la perspective de les entendre.

Nous donnons maintenant la parole à Bob Matters, président du Conseil du bois pour les Métallos, Syndicat des Métallos. Vous pouvez commencer votre exposé, monsieur, qui devrait durer environ sept minutes.

M. Bob Matters (président, Conseil du bois pour les Métallos, Syndicat des Métallos): Merci beaucoup de m'avoir invité à faire cet exposé.

Je m'appelle Bob Matters. Je suis un ancien travailleur forestier qui a fondé et élevé une famille — je devrais plutôt dire que c'est ma femme qui a élevé notre famille —, dans une collectivité rurale dépendante du secteur forestier.

Le Syndicat des Métallos est le plus important syndicat du secteur privé nord-américain, comptant plus de 250 000 membres au Canada et plus de 800 000 à l'échelle du continent.

Nous représentons près de 55 000 personnes qui travaillent dans tous les aspects de la foresterie, qu'il s'agisse de la culture des semis, de l'exploitation des forêts ou de la production de bois d'oeuvre et de produits finis, je le répète, dans des collectivités rurales qui dépendent du secteur forestier.

La dernière décennie s'est avérée difficile pour les travailleurs forestiers du Canada. De 2000 à 2013, l'emploi dans le secteur a chuté de 41 % et il y a eu 150 000 emplois perdus. C'est donc 150 000 familles qui ont été durement touchées dans des collectivités tirant leur subsistance de l'exploitation des ressources.

Il existe aujourd'hui moins d'entreprises intégrées qui gèrent les forêts, de la récolte jusqu'à la production d'un produit fini. La consolidation et la rationalisation, combinées à l'investissement étranger, ont modifié la façon dont de nombreuses entreprises privées exercent leurs activités dans notre pays.

Les entreprises de longue date n'existent plus au Canada, les fonds spéculatifs étant devenus les nouveaux employeurs d'un grand nombre de nos membres qui travaillent — c'est ma marotte — dans des collectivités rurales qui dépendent du secteur forestier.

Entre-temps, le secteur privé effectue peu d'investissements en capital dans de nouvelles installations de fabrication au pays et certaines entreprises forestières canadiennes étendent leur empreinte aux États-Unis.

Au cours de la dernière décennie, les fermetures d'usines ont été nombreuses. La capacité de fabrication demeure élevée, alors que l'accès à la fibre diminue. La situation est difficile.

Une main-d'oeuvre hautement productive et des changements technologiques continus laissent entrevoir d'autres rationalisations, et des pertes d'emplois surviendront à moins que des mesures importantes ne soient prises pour encourager l'expansion de la fabrication de produits forestiers autres que les produits primaires, comme la pulpe, le papier et, bien sûr, le bois d'oeuvre.

Je parlerai brièvement de l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux, car il a d'immenses conséquences, surtout pour les petites exploitations au Canada.

Le secteur forestier du Canada poursuit une longue tradition commerciale avec nos voisins américains qui est et demeure vitale au succès de notre industrie. Ces dernières années, c'est l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux, un accord commercial encadré, qui a gouverné la relation que nous entretenons avec les États-Unis.

En bref, nous croyons que l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux actuellement en vigueur constitue une capitulation unilatérale devant les intérêts étroits américains. Le Syndicat des Métallos encouragerait le gouvernement fédéral à défendre pleinement notre industrie et à collaborer avec des alliés aux États-Unis et au Canada qui appuient un commerce réciproque libre et équitable.

À l'heure actuelle, la propriété dans l'industrie forestière canadienne est plus diversifiée, parce qu'un plus grand nombre d'entreprises étrangères possèdent des actifs forestiers au Canada et, de la même manière, de nombreuses entreprises canadiennes ont élargi leur présence aux États-Unis, surtout par des acquisitions.

Même si les entreprises ont la capacité de réduire leurs vulnérabilités face à l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux en investissant dans des activités des deux côtés de la frontière, les travailleurs forestiers du Canada n'ont pas cette chance.

Bien que notre syndicat n'appuie pas l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux actuellement en vigueur, nous croyons que le gouvernement devrait investir toutes les taxes qu'il prélève dans la recherche et l'innovation afin d'élargir la gamme de produits que nous fabriquons et les marchés que nous servons.

S'agissant des marchés de la construction à l'étranger — un thème couramment abordé —, ceux-ci, comme les nôtres au pays, doivent également répondre à la demande croissante de logements, qui se traduit généralement par des structures plus hautes à multiples étages. Si nous ne sommes pas prêts à élargir l'utilisation du bois dans la construction de bâtiments à multiples étages au Canada et en Amérique du Nord, comment pouvons-nous convaincre des marchés étrangers de le faire?

Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent donner l'exemple. Veiller à ce qu'ils prônent une politique d'utilisation prioritaire du bois pour les travaux de construction des édifices publics constitue la clé pour démontrer à nos clients étrangers que nous croyons en notre industrie et en son potentiel. Nous devons également promouvoir l'innovation dans nos produits fabriqués et la capacité élargie qu'ils présentent. Qu'il s'agisse de poutres porteuses ou de bois lamellé-croisé, non seulement ces éléments constituent-ils des choix plus écologiques tant pour leur empreinte que pour la séquestration de carbone, mais ils offrent aussi des possibilités infinies en matière de conception et de construction.

● (1545)

Une question que l'on soulève souvent, surtout sur la côte Ouest du pays, est celle des billes brutes. En raison de la déréglementation, en partie en réaction à l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux et en raison de la demande croissante de la Chine, l'exportation de billes brutes de la Colombie-Britannique a augmenté de 300 % au cours des cinq dernières années, ce qui représente plus de 95 % de l'exportation canadienne de billes brutes. Il s'agit là d'une quantité suffisante de fibre pour alimenter 10 scieries de taille moyenne et embaucher 5 000 travailleurs additionnels. Voilà une occasion perdue pour notre main-d'oeuvre en Colombie-Britannique.

Notre syndicat s'oppose à l'exportation de billes brutes et considère qu'elle représente la vente de nos emplois potentiels au Canada. Bien que la majeure partie du bois exporté provienne de terres privées et de terres de la Couronne relevant de la compétence provinciale, une partie des exportations proviennent également de terres régies à l'échelon fédéral. Depuis longtemps, le Syndicat des Métallos réclame une taxe à l'exportation des billes brutes qui tiendrait compte de la différence entre le prix à l'exportation et le prix intérieur. L'exportation des billes brutes est tout simplement une entorse au contrat social à partir duquel s'est construite notre industrie forestière. Bref, notre syndicat et la vaste majorité des Canadiens sont d'avis que l'accès à notre bois doit créer des emplois locaux.

S'agissant brièvement des dépenses en immobilisations, au fur et à mesure que les peuplements de seconde et de troisième venues régénèrent les forêts pour la récolte, ce pour quoi nous sommes reconnaissants, les anciennes scieries ont besoin de nouvelles technologies. Leur viabilité à long terme diminue chaque jour au fur et à mesure qu'augmentent les coûts pour les moderniser. Nous devons encourager et faciliter les investissements dans notre industrie. Et c'est là que la politique fédérale a un rôle vital à jouer.

En ce qui concerne les ressources humaines, que l'industrie se maintienne en l'état ou qu'elle s'engage dans un secteur plus novateur à valeur ajoutée, nous savons que nous aurons besoin de travailleurs qualifiés. Bien que le comité n'ait pas soulevé la question de la formation en cours d'emploi, nous aurions tort de ne pas en discuter. Aujourd'hui, la responsabilité de la formation relève de nous tous, mais trop peu l'assument. Certains de nos employeurs s'engagent à relever cette responsabilité en créant de la formation en apprentissage et en investissant dans la main-d'oeuvre, tandis qu'à l'autre extrême, d'autres sont réticents à le faire. La formation professionnelle semble créer une mosaïque de réponses de la part des employeurs, comme de tous les paliers de gouvernement. Nous continuons de réclamer la formation en apprentissage menant à l'obtention du Sceau rouge et nous serions heureux d'en discuter davantage avec le comité.

Parlant de la nécessité de travailler ensemble, si des cyniques — que nous combattons chaque jour — considèrent que l'industrie forestière du Canada est en déclin, ce n'est pas le cas du Syndicat des Métallos. Il va de notre propre intérêt collectif de travailler ensemble pour bâtir un secteur forestier plus résistant, plus viable, plus productif et plus rentable. À cette fin, nous devons tous unir nos efforts. Pour les gouvernements fédéral et provinciaux, l'industrie, les syndicats, les groupes autochtones, les groupes environnementaux, et même pour nos clients, il s'agit d'un enjeu commun. Pourtant, il se produit bien peu de choses à l'échelon national pour nous rassembler en vue d'échanger sur les pratiques exemplaires et de maximiser le rôle que nous jouons sur les marchés. À cette fin, le Syndicat des Métallos appuie la refonte du Conseil national de la foresterie afin qu'il devienne un forum où les intervenants pourraient se rencontrer régulièrement et discuter de la façon de bâtir notre industrie à l'avenir.

Je serai heureux de répondre à vos questions.

● (1550)

Le président: Merci beaucoup de votre présentation, monsieur Matters.

Nous allons maintenant en vidéoconférence de Vancouver.

Nous entendrons tout d'abord Rick Jeffery, PDG de la Coast Forest Products Association, du Canada Wood Group.

Veuillez commencer votre exposé, monsieur.

M. Rick Jeffery (président, Président et directeur général, Coast Forest Products Association, Canada Wood Group):
Merci, monsieur le président.

Comme on l'a dit, je suis le PDG de Coast Forest Products — emploi que j'occupe dans la journée —, mais je préside également le Canada Wood Group et je dirige le Conseil canadien du bois.

Pour la gouverne des membres du comité, le Canada Wood Group est une organisation pancanadienne dont sont membres Coast Forest Products, le Conseil des industries forestières, BC Wood, la Western Red Cedar Lumber Association, l'Association d'exportation des produits en bois de l'Ontario, le Bureau de promotion des produits forestiers du Québec, l'APFC et le Bureau du bois de sciage des Maritimes. Nous avons donc une représentation nationale.

Notre principal intérêt — et ce dont je parlerai aujourd'hui — porte sur les marchés outre-mer, alors que les autres organismes, comme l'a dit M. Giroux, se concentrent sur les marchés nationaux et nord-américains.

À l'outre-mer, nous avons deux grands pôles d'activités, l'accès aux marchés et la promotion des marchés. Les efforts que nous déployons dans ces secteurs concernent directement le sujet dont vous êtes saisis, à savoir la diversification du secteur et des marchés.

Le Canada Wood Group met à profit le financement conjoint du gouvernement fédéral par l'entremise de RNCan et du Programme canadien d'exportation des produits de bois ainsi que des gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Avec les fonds de contrepartie qu'offre l'industrie, nous avons un programme annuel de 15 millions de dollars qui est mené en Asie, notamment au Japon, en Chine, en Corée et tout récemment en Inde, mais aussi au Royaume-Uni et dans l'Union européenne. Nous sommes implantés dans tous ces pays. Nous nous occupons enfin d'accès aux marchés et de promotion des marchés dans 26 autres pays.

Comme je l'ai dit, nous travaillons dans le cadre de partenariats conjoints en matière de financement. Nous oeuvrons avec les gouvernements, les universités et les institutions de recherche, notamment aux termes de l'initiative d'innovation en foresterie, et tous appuient notre activité.

Le deuxième volet de notre action porte sur la promotion de ces produits dans les systèmes de bâtiments sur ces marchés outre-mer.

L'accès au marché touche divers éléments: les codes et les normes, la collaboration avec les architectes, les spécificateurs et les constructeurs, le travail sur les barrières commerciales non tarifaires et les exigences phytosanitaires pour faire en sorte que les produits et les systèmes et technologies de construction canadiens puissent être utilisés et appliqués sur ces marchés. Pour vous expliquer comment cela fonctionne, permettez-moi de vous raconter une histoire.

Récemment, M. Gorman et moi avons eu le plaisir d'être au Japon pour célébrer le 40^e anniversaire de la présence dans ce pays du Conseil des industries forestières de la Colombie-Britannique et du programme des Produits de bois canadien. Il y a 40 ans, nous pénétrions ce marché en pionnier. Aujourd'hui, c'est l'un de nos marchés les plus précieux, dont la valeur se situe entre 800 et 900 millions de dollars.

Il y a 15 ans, nous avons procédé de la même façon en Chine, en ayant une très vague idée de la façon dont fonctionnait la chaîne d'approvisionnement. Aujourd'hui, après 15 ans d'efforts pilotés par le programme des Produits de bois canadien et financés par les gouvernements fédéral et provinciaux, la Chine est désormais notre second marché représentant environ 1,5 milliard de dollars par an de ventes.

Je reviens d'une mission de 10 jours en Inde, à laquelle participaient 20 personnes. Nous venons d'y détacher quelqu'un. Dans le cadre d'investissements dans l'innovation en foresterie, notre gouvernement provincial y a également détaché du personnel. Comme je vous l'ai dit, j'y ai passé 10 jours et je peux vous dire qu'aujourd'hui, l'Inde ressemble à ce qu'étaient la Chine et le Japon pour nous, il y a respectivement 15 et 40 ans. Notre bois est en demande là-bas, et pas seulement le bois, mais aussi notre technologie et notre savoir-faire. Il faut donc nous atteler à notre tâche de pionnier.

Je pense que l'Inde est un marché très prometteur et probablement notre prochaine grande occasion de diversifier nos marchés outre-mer.

Notre réussite a été de pouvoir créer des environnements, tant réglementaires que commerciaux, favorables à la vente de nos matériaux de construction. Cette réussite s'appuie également sur la haute qualité de nos systèmes et technologies du bâtiment, et sur l'exportation de cette expertise et de cette technologie dans ces pays, en même temps que des produits forestiers correspondants.

• (1555)

Comme l'a fait remarquer M. Matters, nous mobilisons ici toutes les énergies pour étendre l'utilisation du bois à des ouvrages non résidentiels et commerciaux. Cela est valable pour les marchés outre-mer. Nous déployons aujourd'hui des efforts dans ce sens au Japon et en Chine. Nous cherchons non seulement à utiliser le bois pour des produits reconditionnés, mais aussi à en augmenter l'utilisation dans le bâtiment, en tirant parti de nos compétences en matière de gaz à effet de serre et d'environnement.

Il s'agit d'une industrie novatrice. Nous avons lancé le bois lamellé-croisé au Japon, où nous avons construit l'immeuble en bois le plus grand et le plus haut du pays. Il s'agit d'un centre de soins non résidentiels pour les personnes âgées qui a cinq étages et qui est fait de Midply, un système de bâtiments mis au point au Canada.

Je ne parlerai pas aujourd'hui de toute la série de produits émergents tels que la nanocellulose cristalline, les fibres cellulosiques, les biocarburants et autres, qui sont mis au point en laboratoire, à l'étape précommerciale. Le gouvernement fédéral a un rôle à jouer dans la transition de ces produits du laboratoire au marché, mais je n'en parlerai pas aujourd'hui.

Je finirai cette partie de mon exposé en soulignant le rôle critique que le gouvernement fédéral a joué dans la diversification des marchés et dans la réussite que nous avons eue outre-mer, par l'entremise du Programme canadien d'exportation des produits du bois géré par Ressources naturelles Canada. Nous nous adresserons par ailleurs à Exportation et développement Canada pour voir si nous pouvons obtenir de l'aide dans les travaux d'avant-garde que nous menons en Inde.

Le dernier point que j'aimerais aborder avec vous concerne les problèmes d'accès au marché. Nous en avons partout, de l'Australie à l'Union européenne, en passant par la Chine et les Philippines. Il s'agit des barrières commerciales non tarifaires. Nous devons nous assurer que le gouvernement fédéral, par l'entremise de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, pour ce qui est des questions

phytosanitaires, de RNCan et du Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, nous aide à régler ces questions, qui sont permanentes. Ces questions doivent faire l'objet de diligence et d'attention de notre part, avec l'aide du gouvernement fédéral, dont le rôle a été — et continuera d'être — tout à fait crucial pour maintenir l'accès aux marchés.

C'est là-dessus que se termine mon exposé. C'est avec plaisir que je répondrai aux questions du comité.

Merci beaucoup.

• (1600)

Le président: Merci de votre exposé, monsieur Jeffery.

Nous passons maintenant à M. James Gorman, qui est président et directeur général du Council of Forest Industries.

Monsieur Gorman, veuillez présenter votre exposé. Vous avez sept minutes.

M. James Gorman (président et directeur général, Council of Forest Industries): Je vais procéder rapidement. Merci de l'invitation et merci de nous permettre de témoigner par vidéoconférence.

Je vais traiter rapidement de trois sujets: l'importance du secteur forestier pour l'économie de la Colombie-Britannique; le point de vue de l'industrie au sujet de l'Accord sur le bois d'oeuvre et sur le marché américain; l'importance continue de la diversification des marchés pour les entreprises de la Colombie-Britannique.

Premièrement, la Colombie-Britannique est le plus important producteur de bois d'oeuvre au Canada; sa production représente environ 52 % de la production globale du pays. Cinq des plus importantes sociétés forestières du monde sont établies en Colombie-Britannique. Je suis certain que vous associez les noms des sociétés West Fraser, Canfor, Tolko, Interfor et Western Forest Products à l'industrie forestière canadienne.

L'industrie forestière contribue pour environ 12 milliards de dollars annuellement au produit intérieur brut de la Colombie-Britannique. Elle génère des revenus de 2,5 milliards de dollars qui sont versés directement aux trois ordres de gouvernement, soit les gouvernements fédéral et provincial et les municipalités. Quelque 31 % des ventes manufacturières enregistrées en Colombie-Britannique proviennent de l'industrie forestière, et 24 % des emplois du secteur de la fabrication sont dans l'industrie forestière.

En ce qui concerne les emplois en Colombie-Britannique, un emploi sur 16 dans la province est lié à l'industrie forestière, ce qui représente 58 000 emplois directs et environ 100 000 emplois indirects. En fait, 40 % des économies régionales de la province dépendent de l'industrie forestière.

En 2013, nous avons exporté pour 11,7 milliards de dollars de produits forestiers. Le bois d'oeuvre est le deuxième produit d'exportation en importance de la Colombie-Britannique. Les États-Unis demeurent notre plus important partenaire commercial. En 2013, seulement pour le bois d'oeuvre, nos exportations vers ce marché se sont élevées à 2,6 milliards de dollars. La Chine serait notre deuxième marché en importance, comme M. Jeffery l'a souligné, avec des ventes de 1,5 milliard de dollars.

Il importe de comprendre un élément contextuel important en Colombie-Britannique qui est lié à l'approvisionnement en bois. Vous êtes sans doute au courant de la crise associée aux ravages du dendroctone du pin ponderosa qu'a connue la Colombie-Britannique, qui a entraîné la destruction d'environ 60 % des pins de la Colombie-Britannique. Cela signifie que la possibilité annuelle de coupe dans la région intérieure de la province amorce maintenant un déclin continu. Cette année, nous avons produit environ 11,6 milliards de pieds-planche de bois d'oeuvre. Nous prévoyons que ce chiffre baissera à 9,7 milliards de pieds-planche d'ici 2020 en raison des difficultés d'approvisionnement en bois auxquelles nous sommes confrontés en raison de la crise du dendroctone du pin ponderosa.

Parlons maintenant du marché américain et du bois d'oeuvre: les États-Unis demeurent le principal marché d'exportation du bois pour la Colombie-Britannique; en 2013, ce marché représentait 49,5 % des exportations, pour une valeur de 3,8 milliards de dollars en exportations de bois, de bois d'oeuvre et d'autres produits. Comme vous le savez, ces relations commerciales sont régies par l'Accord sur le bois d'oeuvre, qui a été signé en 2006. L'accord a été prolongé en 2012 et il prendra fin en octobre 2015. Il existe une disposition en matière de statu quo, en vertu de laquelle les États-Unis s'engagent à ne pas lancer de mesures commerciales pour une période d'un an, ce qui nous amènerait à octobre 2016.

En Colombie-Britannique et dans l'ensemble du pays, les acteurs de l'industrie conviennent à l'unanimité que l'accord actuel avec les États-Unis devrait être prolongé. Nous entendons par là qu'il devrait être renouvelé intégralement pour une autre période de sept ans, avec une option de renouvellement pour une autre période de deux ans. Le gouvernement canadien nous a fortement appuyés dans nos démarches pour faire valoir ce point de vue auprès des États-Unis. Nous avons adopté cette position parce que nous considérons que l'Accord sur le bois d'oeuvre a donné des résultats. Selon nous, l'encadrement du commerce a été avantageux pour les deux pays. Les conflits antérieurs ont, de toute évidence, été très longs et très coûteux.

Nous sommes d'avis que l'accord a créé une plus grande certitude pour les producteurs des deux côtés de la frontière depuis 2006, entraînant par le fait même la création d'un marché avantageux et stable pour nos consommateurs. Nous considérons que l'accord constitue une plateforme qui a favorisé la collaboration entre l'industrie nord-américaine et les États-Unis pour le développement du marché américain. Cela se fait par l'intermédiaire d'un mécanisme que l'on appelle le Conseil du bois d'oeuvre résineux, un groupe binational. Les droits qui ont été imposés ont aidé à protéger l'industrie américaine dans les marchés en baisse, ce qui était sans doute un des objectifs principaux des États-Unis dans ce conflit. En fait, en 2006, la part du Canada dans le marché américain était de 34 %, contre 29 % aujourd'hui. Pendant la même période, la part des entreprises américaines dans le marché du bois d'oeuvre des États-Unis est passée de 61 à 71 %, environ.

• (1605)

Il est important de souligner que l'on prévoit que la production intérieure de la Colombie-Britannique — le plus important producteur au Canada — connaîtra une baisse de 17 % d'ici 2020 en raison du dendroctone du pin ponderosa. Il s'agit d'un facteur extrêmement important qui sera sans doute dans l'esprit des gens des deux côtés de la frontière alors que s'amorce la nouvelle étape des négociations sur le bois d'oeuvre.

Je pense qu'il est également très important d'établir un lien avec le travail du groupe Produits de bois canadien, dont M. Jeffery a parlé, qui est un travail mené par l'industrie en partenariat avec le

gouvernement fédéral et le gouvernement provincial visant l'expansion des marchés étrangers. En 2005, la Colombie-Britannique a exporté moins de 120 millions de pieds-planche vers la Chine. En 2013, ce volume atteignait 3,35 milliards de pieds-planche. Pour nous, faire du marché chinois un marché concret, solide et stable pour l'exportation de nos produits est un élément très important de notre stratégie d'avenir.

Je vais brièvement vous présenter des commentaires sur l'importance de la Chine et des marchés étrangers. La Colombie-Britannique est devenue un chef de file sur le marché chinois grâce au travail acharné du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral et de l'industrie. Nous sommes maintenant en mesure d'accroître la demande pour nos produits du bois.

En 2010, l'industrie est devenue le plus important fournisseur de bois d'oeuvre, avec des parts de marché de 48,7 %. La Chine représente maintenant 26 % de notre volume total d'exportation, pour une valeur de 1,5 milliard de dollars. J'estime que la croissance dans les marchés d'outre-mer est un élément essentiel dont il faut tenir compte lorsqu'on pense à l'Accord sur le bois d'oeuvre. Si nous avons réussi à maintenir nos parts de marché américain à un niveau qui se situe bien en deçà des seuils prévus à l'accord, soit à 34 %, c'est en grande partie grâce au travail que nous avons fait pour accroître nos parts de marché en Asie. L'Accord sur le bois d'oeuvre a donc joué un rôle dans la croissance de ces marchés d'outre-mer. Nous y sommes pour rester, et il est essentiel de continuer de favoriser la croissance de ces marchés et de s'assurer que l'industrie ne dépend pas davantage du marché américain. Nous considérons que nous sommes sur la bonne voie. L'industrie demeure déterminée à accroître ses parts de marché en Asie. Nous encourageons le gouvernement fédéral à continuer d'offrir son appui à cet égard pendant de nombreuses années.

Merci beaucoup.

• (1610)

Le président: Monsieur Gorman, merci de votre exposé à titre de président et directeur général du Council of Forest Industries.

Nous passons maintenant aux séries de questions et de commentaires. Nous commencerons par M. Trost, du côté du gouvernement, suivi de M. Rafferty — de l'opposition officielle — et de M. Regan, du Parti libéral.

Allez-y, monsieur Trost. Vous avez jusqu'à sept minutes.

M. Brad Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC): Aujourd'hui, j'aimerais commencer par vous demander ce qui a fonctionné par rapport à la diversification des marchés, particulièrement en ce qui concerne la Chine et les exportations. Le but étant de savoir quelles mesures nous pourrions maintenir et appliquer à d'autres pays. Il a été question de l'Inde, mais je suis certain qu'il y en a d'autres.

Je m'adresserais d'abord à M. Jeffery. Qu'est-ce qui a fonctionné? Quelles mesures efficaces l'industrie a-t-elle prises? Qu'en est-il du gouvernement canadien? Quels facteurs ont réellement favorisé l'ouverture du marché chinois?

M. Rick Jeffery: Je tiens à souligner d'entrée de jeu que c'était un effort concerté.

Obtenir l'appui financier du gouvernement fédéral était essentiel. Le gouvernement de la Colombie-Britannique et l'industrie ont contribué au financement. Avoir une base de financement solide pour percer le marché chinois a été d'une importance capitale.

Pour faire accepter nos produits et nos techniques de construction en Chine, nous avons dû nous occuper de choses très concrètes liées aux codes et aux normes. À cet égard, comme M. Giroux l'a indiqué plus tôt, le plan directeur est lié aux codes du bâtiment et à des choses du genre, ainsi qu'à l'appui de la recherche, ce qui nous permet d'aller dans des pays étrangers comme la Chine et d'obtenir des codes du bâtiment qui autorisent l'utilisation de nos technologies et permettent à nos produits de percer ces marchés.

C'était le premier élément. Il s'agissait essentiellement d'un effort concerté du milieu universitaire, du gouvernement, de l'industrie et des établissements de recherche.

Viennent ensuite les activités de promotion. Nous sommes allés en Chine et nous avons créé une image de marque pour le bois canadien. Vous ne le savez peut-être pas, mais en Chine, les gens ne savent probablement pas où se situent Vancouver et la Colombie-Britannique, mais ils connaissent certainement le Canada. Merci, Dr Bethune. Pour nous distinguer et établir un marché, il était très important de créer une image de marque du Canada dans ce pays.

Il s'agissait simplement de travailler avec acharnement pour connaître les codes, concentrer nos efforts géographiquement et les intensifier au fil des succès, maintenir nos activités de promotion et continuer d'informer les consommateurs chinois.

Nous avons connu beaucoup de succès là-bas, comme en témoignent les statistiques dont James a parlé. Pour nous, la prochaine étape est d'augmenter le volume de bois utilisé dans le domaine de la construction là-bas. Cela signifie que nous devons faire exactement ce que nous faisons ici au Canada; nous devons tirer des leçons du programme Branché sur le bois et du Conseil canadien du bois et intensifier nos efforts en matière de promotion pour la construction d'immeubles de grande hauteur et en matière d'innovation afin de démontrer que le bois peut être utilisé à d'autres fins que la construction résidentielle.

Je vais arrêter ici, parce que je ne veux pas monopoliser le temps du comité. Je pourrais en parler longtemps.

M. Brad Trost: Si j'ai bien compris, vous dites que nous devons en faire plus en Chine. L'autre jour, un autre témoin a indiqué que la Chine est la prochaine Chine et qu'il y a toujours des possibilités de croissance.

Par rapport à la croissance du marché chinois et à la recherche de débouchés dans le marché indien, vous dites essentiellement que vous voulez appliquer le modèle que nous avons utilisé dans le passé en y apportant des ajustements mineurs en fonction de circonstances propres à une région. Est-ce une interprétation plutôt juste?

• (1615)

M. Rick Jeffery: Oui. Nous avons légèrement modifié notre stratégie en Chine, car nous voulons moins nous concentrer sur... Nous avons fait le travail de base par rapport aux codes, aux normes et à ce genre de choses pour que le bois soit autorisé dans le bâtiment. Nous sommes maintenant axés sur la croissance pour nous assurer que le bois est utilisé dans l'ensemble des segments de l'industrie du bâtiment en Chine.

Nous voulons également nous concentrer davantage sur les débouchés dans le secteur des produits reconstruits et y consacrer plus de temps et d'efforts.

J'ai omis de mentionner que nous faisons beaucoup de recherches dans ces marchés. Nous avons donc entrepris de nouvelles recherches pour appuyer notre changement de stratégie.

Cela dit, vous avez essentiellement raison. Nous avons un modèle, et il donne des résultats. L'aide du gouvernement fédéral est essentielle pour le maintien ou l'amélioration de ce modèle.

M. Brad Trost: Monsieur Jeffery, je dois dire que j'ai été frappé par les similitudes qui existent entre ce que vous avez décrit pour les marchés internationaux et les principes préconisés par M. Giroux qui sont davantage orientés vers le marché intérieur. Dans la foulée des commentaires de M. Giroux, je pense que souvent, les quatre éléments se renforcent mutuellement.

J'aimerais m'attarder sur l'éducation. Les gens du gouvernement fédéral n'interviennent pas auprès du milieu universitaire pour dire aux professeurs que les questions liées aux produits du bois doivent être abordées dans les cours de sciences des matériaux, par exemple.

Que devrait-on faire? Que fait l'industrie? L'industrie finance-t-elle des professeurs, des étudiants diplômés, etc.? Quelles mesures le gouvernement fédéral pourrait-il adopter pour appuyer l'éducation — en respectant la politique d'approvisionnement, comme vous l'avez indiqué — sans privilégier un matériau plutôt qu'un autre? Comment pouvons-nous appuyer l'industrie sans faire de discrimination? Que fait l'industrie à cet égard?

M. Michael Giroux: J'aimerais pouvoir avoir une bonne réponse à cette question.

Notre problème, par exemple, c'est que les écoles de génie — dont l'agrément relève d'Ingénieurs Canada — et les écoles d'architecture établissent des lignes directrices pour ces cours ou ces programmes. En fin de compte, c'est dans ce contexte que la plupart des universités choisissent leurs programmes respectifs, et elles le font en fonction des lignes directrices existantes. Si, au fil du temps, les dirigeants universitaires constatent que le ciment et l'acier font partie intégrante de ces programmes, ils ne les modifient pas.

M. Brad Trost: Ayant suivi bon nombre de cours de génie et de sciences des matériaux au fil des ans, je sais que ces organismes d'agrément peuvent être influencés par les professeurs, les personnes qui ont un doctorat, que vous pouvez financer par l'intermédiaire des étudiants diplômés. Le gouvernement fédéral peut accorder des subventions par l'intermédiaire du CRSNG et diverses questions de ce genre. N'y a-t-il pas à l'Université de la Colombie-Britannique, à l'Université Simon Fraser, peu importe, des professeurs de sciences des matériaux spécialisés dans le bois qui pourraient informer les ordres professionnels? Est-ce un mécanisme qui permettrait au milieu universitaire de promouvoir ce dont vous parlez?

M. Michael Giroux: Ce serait certes un mécanisme envisageable dans un monde disposant de ressources illimitées pour le financement de ces chaires de recherche. L'autre façon de faire est de susciter leur enthousiasme quant aux possibilités de commercialisation en leur faisant comprendre qu'il existe des techniques novatrices pour la construction d'immeubles de hauteur moyenne, d'immeubles de plus grande hauteur et de ponts et ainsi les inciter à s'y intéresser eux-mêmes. L'orientation actuelle du conseil va en ce sens: il s'agit de promouvoir cette idée et d'en accroître la compréhension. Nous avons récemment organisé une conférence à l'intention des professeurs pour discuter de la question. Il y a un intérêt accru; on peut conduire un cheval à l'abreuvoir, mais on ne peut le forcer à boire.

Le président: Merci, monsieur Trost.

Nous passons maintenant à l'opposition officielle. Monsieur Rafferty, vous avez sept minutes, tout au plus. Allez-y, s'il vous plaît.

M. John Rafferty (Thunder Bay—Rainy River, NPD): Je remercie tous les témoins d'être ici.

Ma première question s'adresse à M. Matters. Si M. Gorman souhaite aussi en parler, ce serait formidable, et si d'autres témoins veulent intervenir, vous êtes libres de le faire, bien entendu.

La question porte sur le reboisement au Canada. Je suis conscient que la gestion de l'environnement forestier relève habituellement des provinces, mais étant donné l'importance du déclin du secteur forestier au Canada et la nécessité pour le Canada d'améliorer son bilan quant au respect des obligations internationales en matière de changement climatique — qu'il a acceptées de façon volontaire — et à l'égard de problèmes environnementaux qui le touchent de plus près, je me demande si vous pourriez nous parler de la question du reboisement au Canada. Plus précisément, pourriez-vous nous parler des programmes de reboisement qui sont en cours et de leur rôle par rapport à l'amélioration de notre environnement et à la création d'emplois pour les Canadiens dans le secteur forestier? En guise de question complémentaire, y a-t-il quelque chose que le gouvernement fédéral peut et doit faire pour aider les provinces et l'industrie forestière canadienne dans leurs efforts de reboisement?

Je demanderais à M. Matters de répondre en premier, suivi de M. Gorman.

•(1620)

M. Bob Matters: Votre question complémentaire est plus facile à répondre d'abord, et la réponse est oui. J'ai passé ma carrière dans l'industrie forestière. Puisque l'industrie ne s'est pas correctement diversifiée, habituellement, elle vit de bonnes périodes et de moins bonnes périodes. Au cours des années 1980 et 1990, une mauvaise période, le gouvernement fédéral a conclu un partenariat avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et a investi, si je ne m'abuse, des milliards de dollars dans le reboisement qui, à l'époque, était insuffisant. Les gouvernements ont fait un très bon travail à deux niveaux: corriger le manque de reboisement et, puisqu'il s'agissait d'une période creuse où beaucoup de travailleurs ont perdu leur emploi, il a permis à ces gens de travailler au sein de leur collectivité à reboiser les forêts.

Donc, oui, même si c'est une compétence principalement provinciale, le gouvernement fédéral a un rôle très important à jouer et il a démontré qu'il a la capacité d'assumer ce rôle.

Pour revenir au point soulevé par M. Gorman, nous savons tous qu'en Colombie-Britannique, notamment dans les terres intérieures près de Quesnel et Williams Lake jusqu'à Prince George, en raison du dendroctone du pin ponderosa — mes amis n'aiment pas m'entendre dire cela —, il faut absolument abattre les arbres qui ne sont pas encore tombés. Malgré le fait qu'il y a des millions d'hectares d'arbres morts ou en train de mourir, qu'ils soient tombés ou non, il s'agit d'un territoire de prédilection pour les forêts futures. Donc, oui, le gouvernement fédéral a un rôle très important à jouer.

M. John Rafferty: Monsieur Gorman.

M. James Gorman: La Colombie-Britannique occupe une superficie de 95 millions d'hectares, dont 55 millions d'hectares de territoires forestiers. Le territoire disponible pour la récolte est d'environ 22 millions d'hectares. Moins de 1 % de la forêt est récoltée chaque année.

En Colombie-Britannique, les sociétés forestières qui récoltent sont tenues par la loi de reboiser dans un délai prescrit. Par exemple, dans la province, cela signifie que pour chaque hectare récolté, 200 millions d'arbres sont replantés chaque année.

Il est également important de souligner que 52 millions d'hectares de forêts en Colombie-Britannique sont couverts en vertu de la certification forestière par des tierces parties, soit plus que n'importe

quel pays au monde. Nous estimons que les arbres plantés dans la province capturent environ 2 milliards de tonnes de carbone.

M. John Rafferty: Monsieur Matters a dit que le gouvernement fédéral avait un rôle à jouer par le passé et qu'il serait bien qu'il ait un rôle à jouer à l'avenir.

Êtes-vous d'accord avec lui, monsieur Gorman?

M. James Gorman: Il s'agit d'une compétence provinciale et, à mon avis, les règlements nécessaires ont déjà été adoptés. L'industrie comprend qu'elle est responsable de l'intendance des terres et, puisqu'elle récolte les arbres, du reboisement. Ce sont nos sociétés qui plantent ces 200 millions d'arbres chaque année et, selon nous, il s'agit d'un rôle approprié.

M. John Rafferty: Monsieur Gorman, vous avez peut-être une réponse brève à me donner.

Vous avez parlé des billes brutes et du pourcentage d'exportation de billes brutes vers la Chine. Bien entendu, le Canada et les Canadiens n'ont rien à dire sur la façon dont la Chine utilise les billes brutes, mais est-ce que vous ou les industries vous inquiétez que la Chine transforme ces billes brutes en pâtes et papier et qu'elle fragilise les sociétés canadiennes dans ce secteur? Est-ce une chose qui vous inquiète?

M. James Gorman: Je vais laisser Rick Jeffery, de Canada Wood Group, vous répondre, car il est mieux placé pour le faire.

M. Rick Jeffery: Comme vous le savez, l'exportation des billes est un dossier controversé. M. Matters en a parlé plus tôt.

En tant qu'industrie, l'éventail de marchandises diversifié que nous vendons dans le monde provient de nos forêts, y compris du salal pour les compositions florales, des champignons, des billes, du bois d'œuvre, des pâtes et papiers et des produits bioénergétiques. Il est sain pour une industrie de diversifier ses produits.

La question est de définir le nombre approprié de billes à exporter. Nous avons un système en place en Colombie-Britannique pour nous assurer que des billes ne sont pas exportées outre-mer si un client national en a besoin.

Ce système n'est pas parfait, mais au moins, il existe.

Nous encourageons l'utilisation du bois dans toutes les régions. Ultiment, l'utilisation de billes en Chine favorise la familiarisation des industries chinoises aux produits du bois et la réception favorable à l'égard de l'utilisation de ces produits dans la construction et cela nous aide à vendre du bois dans ces marchés.

Je tiens également à signaler que...

•(1625)

M. John Rafferty: Je me demande, monsieur Jeffrey...

Le président: Monsieur Rafferty, votre temps est écoulé, mais je vais permettre à M. Giroux de répondre à votre question. Il a signalé qu'il voudrait intervenir.

Allez-y, monsieur Giroux.

M. Michael Giroux: J'aurais un bref commentaire à formuler. Il s'agit d'une variante sur ce dont nous parlons et ça concerne les rôles.

La réputation environnementale est essentielle eu égard à l'accès aux marchés. Dans le cadre de l'analyse des besoins futurs, il ne faut pas oublier qui est responsable de cet élément.

Je ne peux pas vendre mes produits ou connaître du succès dans des marchés s'il n'y a pas de paix dans la forêt. C'est le seul commentaire que je voulais faire.

Le président: Merci.

Merci, monsieur Rafferty.

Monsieur Regan, vous avez la parole pour sept minutes.

L'hon. Geoff Regan: J'aurai beaucoup de questions à poser, et je n'ai que quelques minutes, mais j'aimerais permettre à M. Jeffery de terminer sa réponse, s'il le désire.

Aviez-vous autre chose à ajouter?

M. Rick Jeffery: Qu'est-ce que je disais, au juste?

Je vais laisser tomber pour le moment.

L'hon. Geoff Regan: D'accord.

Monsieur Gorman, si je ne m'abuse, vous avez dit que la part de l'industrie américaine dans le marché domestique aux États-Unis est passée à 71 % en vertu de l'accord sur le bois d'oeuvre. J'ignore quelle était cette part auparavant. Est-ce exact? Est-ce que j'avance les bons chiffres?

M. James Gorman: Oui. En 2006, la part de l'industrie américaine dans le marché domestique aux États-Unis était de 61 %. Aujourd'hui, elle se situe à environ 71 %. Au cours de cette même période, la part de l'industrie canadienne dans le marché domestique aux États-Unis, dont le maximum est fixé à 34 % en vertu de l'accord, se situe maintenant à environ 29 %. À bien des égards, l'accord sur le bois d'oeuvre atteint son objectif, soit de protéger le marché américain et de limiter la participation étrangère. La Colombie-Britannique et ce pays ont bien fait pour diversifier leurs marchés afin de respecter cet accord.

L'hon. Geoff Regan: Dans quelle direction allons-nous? Croyez-vous que nous resterons à 29 % ou cette part continuera-t-elle d'augmenter? Évidemment, il y a beaucoup d'incertitudes en ce moment concernant notre dollar. Nous savons que sa valeur a baissé, mais pas autant que le real brésilien ou le rouble russe. Dans quelle direction allons-nous, à votre avis?

M. James Gorman: Je crois qu'il y a deux facteurs très importants qui seront essentiels pour définir la suite des choses.

Selon nous, notre part du marché américain demeurera stable ou baissera légèrement, et ce, pour deux raisons. Premièrement — et il en a été beaucoup question aujourd'hui —, il y a un engagement durable à l'élargissement et à la diversification de nos marchés. Nous voyons encore beaucoup de potentiel en Asie. Nous souscrivons à l'idée selon laquelle la Chine est la nouvelle Chine, que l'occasion est très belle d'accroître notre présence et notre portée, notre diversité et l'utilisation de nos produits dans cette région. C'est une des raisons pour lesquelles notre pourcentage n'augmentera pas.

Deuxièmement, et c'est peut-être la raison la plus importante, la production du bois d'oeuvre en Colombie-Britannique se situe à 52 % et nous vivons une crise de l'approvisionnement en bois. Il suffit de survoler le territoire de la Colombie-Britannique pour voir l'étendue de la dévastation et ce que cela signifie. Nous approchons la fin d'une période de 10 ans d'efforts sans précédent dans la province pour récupérer une certaine valeur économique du bois mort. La possibilité annuelle de coupe, qui se situe habituellement autour de 55 millions de mètres cubes à l'intérieur de la province, baissera à environ 42 millions de mètres cubes et restera à ce niveau

pour une centaine d'années. Nous envisageons une baisse de 17 % dans notre production d'ici 2020.

• (1630)

L'hon. Geoff Regan: Certains diront qu'au cours de la dernière année, nous avons vu la Russie redevenir ce qu'elle était, à certains égards.

En tenant compte du fait que la Russie peut fournir de la fibre bon marché à la Chine, des avancées technologiques et de la capacité des ingénieurs chinois, notamment, à développer, à adapter et à emprunter ces technologies, et en tenant compte de la diversification du marché américain et d'autres marchés, quel est l'avantage concurrentiel du Canada?

M. Rick Jeffery: Nous en avons plusieurs. Premièrement, nous offrons de la fibre de haute qualité. Deuxièmement, nous avons des gens incroyables. Troisièmement, nous avons d'excellentes technologies, d'excellents systèmes de bâtiment et d'excellents réseaux scientifiques, de recherche et de professionnels qui font que nos produits du bois, nos systèmes de bâtiment et nos technologies sont les meilleurs au monde. Ce sont des éléments sur lesquels nous nous appuyons pour accroître notre présence dans la chaîne de valeur en Chine, car c'est l'objectif. Comme James l'a souligné, ce n'est plus une question de volume, mais bien une question de valeur. Nous allons accroître notre présence dans la chaîne de valeur en Chine, au Japon et au Canada, grâce aux efforts du Conseil canadien du bois et d'autres organisations, et nous allons diversifier nos produits afin de pénétrer des marchés comme l'Inde qui cherchent des produits de grande qualité pour fabriquer des portes et des fenêtres.

Donc, nous allons nous concentrer sur la valeur, et non sur le volume, et le Canada se trouve dans une position favorable à cet égard.

L'hon. Geoff Regan: Quelqu'un d'autre voudrait répondre à cette question sur l'avantage concurrentiel?

Deuxièmement, outre le développement des marchés, quelles sont les différences entre le marché indien et le marché chinois? Y a-t-il d'autres défis?

Le président: Quelqu'un voudrait répondre?

L'hon. Geoff Regan: Personne ne veut répondre, semble-t-il. Je vais passer à ma prochaine question.

Monsieur Matters, vous avez parlé du problème de recrutement des travailleurs qualifiés. Qu'est-ce qui a changé au cours des six ou huit dernières années dans la façon dont l'industrie recrute des travailleurs qualifiés? Quel rôle votre syndicat joue-t-il à cet égard?

M. Bob Matters: La période que vous proposez est plutôt compliquée.

L'hon. Geoff Regan: D'accord. Je vous laisse choisir la période.

M. Bob Matters: Non, je vais répondre à votre question, mais je vais expliquer ma réponse.

Dans les régions rurales, notamment, que ce soit en Colombie-Britannique ou dans le Nord de l'Ontario, notre industrie se bat depuis un certain temps avec celle des ressources naturelles qui dispose de fonds plus importants et qui, honnêtement, offre des pots-de-vin et vole nos travailleurs motivés, comme l'ont souligné James et Rick. Cela a été un problème. Pendant un certain temps, il y a eu une énorme pénurie. Ça s'est légèrement stabilisé, notamment en raison de la chute des prix des ressources. Encore une fois, je parle ici du Nord de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Avant de présenter mon exposé, j'ai retiré quelques éléments afin de ne pas être trop critique. J'ai retiré mes propos au sujet de la formation et du recyclage. Les gouvernements — je généralise — ont tendance à réunir les possibilités de formation et de recyclage de la façon la plus efficiente, selon eux, ce qui signifie habituellement conclure un partenariat avec une institution ayant d'autres priorités, soit celle d'assurer un flux d'argent.

Nous avons conclu un partenariat unique avec le gouvernement de la Colombie-Britannique afin de mettre sur pied un programme ponctuel de formation à Prince George en raison de la réduction de l'ampleur des activités. J'en parle, car à mon avis, c'est très révélateur. Notre industrie offre également des programmes de formation en apprentissage en Colombie-Britannique. Pour y être admissibles, les candidats doivent réussir une série de tests déjà établis. Le taux de réussite est légèrement supérieur à 60 %, ce qui, selon bon nombre de nos membres, n'est pas remarquable. Lorsque la crise a frappé et que nous avons mis sur pied ce programme ponctuel, nous avons permis à ceux qui ont perdu leur emploi de se recycler. Pour les participants à notre programme de formation en apprentissage, le taux de réussite a atteint 89 %. On parle ici de la même main-d'œuvre, mais nous avons fourni à ces travailleurs des compétences immédiates leur permettant de travailler au sein de leur collectivité. Je le répète, trop souvent, les programmes de formation offerts concernent des emplois qui ne sont pas disponibles dans les régions rurales.

Ce fut un effort unique. La situation continue d'évoluer, mais elle ne cadre pas avec la position habituelle du gouvernement pour la création d'un programme. C'est la raison pour laquelle je vous en parle.

• (1635)

Le président: Merci.

Nous allons maintenant passer à la prochaine série de questions. Les intervenants disposeront maintenant de cinq minutes. Nous entendrons d'abord M. Leef, suivi de Mme Perkins, de M. Caron et de Mme Crockatt.

Monsieur Leef, vous avez la parole.

M. Ryan Leef (Yukon, PCC): Merci aux témoins d'avoir accepté notre invitation.

Monsieur Gorman, ma première question s'adresse à vous. Je représente le Yukon. Comparativement à la Colombie-Britannique, notre potentiel sur le marché du bois est petit. Toutefois, périodiquement, nous finançons des études sur l'inventaire forestier par l'entremise de l'Agence canadienne de développement économique du Nord. Vous avez parlé du bois mort en Colombie-Britannique. Nous vivons une situation semblable dans le Nord. Certaines de nos études sur l'inventaire forestier ont démontré que le potentiel de la biomasse était élevé, mais que la clientèle n'était pas là.

Pourriez-vous nous parler un peu de la R-D axée sur la clientèle qu'il faudrait peut-être effectuer? Comment créer un intérêt auprès des consommateurs? Comment créer la technologie pour les consommateurs? Vous avez tous clairement indiqué aujourd'hui qu'il faudrait investir directement dans le secteur forestier. Cependant, on a beau offrir tous les produits du monde, l'absence d'une clientèle complique un peu les choses. Nous n'avons pas beaucoup entendu parler de la diversification du marché domestique sur le plan des consommateurs, et la Colombie-Britannique est un acteur important. J'aimerais que vous me donniez plus de détails à ce sujet.

M. James Gorman: Je pense qu'il y a deux ou trois enjeux dont il faut parler à propos de la biomasse.

Le premier problème que nous rencontrons tous à ce chapitre se situe sur le plan économique. On se demande comment sortir le bois d'oeuvre de la forêt, et comment rentabiliser la biomasse de façon à ce que sa valeur couvre le coût du transport.

À l'heure actuelle, une entreprise de bois de sciage doit payer pour sortir son produit de la forêt, une situation qui n'est pas propre à la Colombie-Britannique. C'est la meilleure valeur qu'on peut obtenir. Nous avons deux catégories de résidus: ceux qui proviennent de l'usine, et ceux qui sont empilés dans les bois.

En Colombie-Britannique, nous réfléchissons beaucoup à la façon de mieux rentabiliser les déchets en forêt. Je vais vous parler d'un aspect très important dont il faut actuellement tenir compte en Colombie-Britannique: alors que nous assistons à une baisse spectaculaire de la coupe, la quantité de résidus produits par les scieries va nécessairement diminuer aussi. À l'heure actuelle, la biomasse issue de déchets de scierie a des usages multiples: l'industrie des pâtes et papiers, la fabrication de granules et la production d'électricité à partir du déchet pour alimenter nos séchoirs et nos usines, et pour la revente au réseau.

Je pense que la Colombie-Britannique craint de plus en plus que le secteur des scieries doive se consolider et réduire sa taille pour s'ajuster à l'approvisionnement en bois. Ce qu'on craint, c'est que la fibre ou la biomasse provenant du déchet soit plus rare, surtout du côté des scieries. La situation a-t-elle une incidence sur les données économiques, puisque nos travailleurs doivent retourner en forêt pour en sortir des débris que nous avons laissés au bord de la route?

Je pense que certains des programmes que le gouvernement fédéral a mis en place peuvent vraiment aider l'industrie à long terme, comme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière, ou ITIF, qui nous aide à comprendre et réunit des technologies quasiment prêtes à la commercialisation dans le but de trouver des utilisations à plus forte valeur ajoutée.

• (1640)

M. Rick Jeffery: Si vous me permettez d'intervenir, FPInnovations se penche sur des produits comme la cellulose nanocristalline, la fibre cellulosique et ce genre de matériaux de l'ère nouvelle qu'on peut extraire de la biomasse. Nous sommes désormais en mesure de les produire, et sommes en train de tendre la main à l'industrie automobile, à 3M et à ce genre d'intervenants pour les informer que nous avons ces matériaux et voir à quoi ils pourraient servir sur le plan commercial. Ce travail est en cours et vise à essayer de trouver les consommateurs dont vous parlez.

M. Ryan Leef: Je vous remercie de votre réponse.

Ma question ne porte pas vraiment sur la diversification des marchés, mais étant donné qu'une quantité considérable de bois est infestée en Colombie-Britannique et dans d'autres régions, certaines activités de l'industrie contribuent encore à propager le dendroctone du pin ponderosa.

Pendant que nous cherchons une solution, combien de temps allons-nous laisser les choses aller, en attendant que les éléments dont vous venez de parler bougent d'eux-mêmes? Ma question relève évidemment de la province, mais irons-nous jusqu'à provoquer des choses, comme des brûlages dirigés, qui représentent une perte égale à la valeur de la ressource forestière, mais permettent aux forêts de commencer à repousser et à se régénérer, et contribuent peut-être à freiner les ravages du dendroctone du pin ponderosa ou d'autres maladies à l'horizon? En quoi la question influence-t-elle la vitesse de l'innovation par rapport à la vitesse d'intervention?

Le président: Puisque votre temps est malheureusement écoulé, monsieur Leef, votre intervention servira de remarque ou de matière à réflexion. Si les témoins peuvent y répondre ultérieurement, ce serait merveilleux.

Madame Perkins, vous avez cinq minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Mme Pat Perkins (Whitby—Oshawa, PCC): Je vous remercie tous de vos remarques et de votre participation. C'est fascinant.

Monsieur Jeffery, nous vous écoutons parler du fait que l'accent est mis sur l'étranger, et les deux grands enjeux sont l'accès et la promotion. J'aimerais un peu mieux comprendre les difficultés en matière d'accès, car j'ai l'impression qu'il s'agit là du véritable défi.

Vous avez parlé brièvement de codes et de ce genre d'enjeux, mais quels sont les principaux problèmes en matière d'accès?

M. Rick Jeffery: Les problèmes d'accès sont attribuables à la réglementation, à l'acceptation du produit par le marché sur le plan commercial et aux enjeux commerciaux; voilà les trois grandes catégories.

Lorsqu'on parle d'accès au marché, on s'attarde beaucoup aux codes et aux normes, comme les codes de prévention des incendies, la propriété du bois d'oeuvre et les coefficients de résistance.

C'est tout un art de convaincre les autres pays d'accepter et d'utiliser les données scientifiques et les recherches canadiennes. Par exemple, nous avons réussi à faire adopter par le gouvernement de Shanghai un code pour les constructions en bois. Nous avons dû collaborer avec les instances gouvernementales de la Chine et de Shanghai pour que nos efforts de recherche et de développement leur soient acceptables. Nous ne pouvions pas simplement leur imposer notre code. Il se passe actuellement la même chose en Corée, puisque nous avons des propriétés et des systèmes de classification pour notre bois d'oeuvre. Or, la Corée veut maintenant créer ses propres systèmes de classification. Nous devons donc mettre toutes les recherches que nous avons réalisées ici sous une forme qui soit utilisable pour un gouvernement étranger. Voilà donc le premier volet.

En ce qui a trait à l'acceptation du produit sur le plan commercial, il faut avoir recours à des fournisseurs de services spécifiques, comme les architectes, les ingénieurs, les développeurs et les constructeurs, pour convaincre le marché que le bois est un matériau de construction prisé, respectueux de l'environnement et rentable, puis lui apprendre à l'utiliser, s'il l'ignore. Par exemple, les Chinois ne construisent aucun édifice non résidentiel à plusieurs étages en bois. Ils ne savent pas comment faire. Or, nous avons le Canada Wood College là-bas, où nous montrons aux charpentiers comment construire avec le bois.

Il y a donc toutes sortes de choses à faire sur le plan commercial pour inciter les gens à utiliser le bois.

Sur le plan des échanges commerciaux, il se passe toutes sortes de choses. Nous avons notamment des problèmes phytosanitaires. Par exemple, les Chinois craignent que notre bois d'oeuvre et nos billots de bois soient infestés de parasites. Nous avons également eu des problèmes techniques en Inde à propos de considérations phytosanitaires. L'Union européenne introduit toutes sortes de règlements sur les produits de construction et sur la commercialisation de la qualité du séchage, qui constituent surtout des barrières commerciales non tarifaires. Ce sont généralement nos missions commerciales qui nous avisent qu'un problème se pointe à l'horizon. Nous travaillons très étroitement avec les consulats, les ambassades, les hauts-commissariats, le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, et Ressources naturelles Canada afin de tuer le problème dans l'oeuf et nous assurer que les pays n'adoptent aucun règlement qui interdise l'utilisation de nos produits sur leur territoire.

Voilà donc les trois grands enjeux que nous ciblons afin de favoriser l'acceptation de nos produits sur le marché.

• (1645)

Mme Pat Perkins: Je vous remercie infiniment de votre réponse.

J'aimerais porter certains propos de M. Jeffery à l'attention de M. Giroux. Vous avez mentionné qu'il allait être essentiel de s'attarder à la recherche et au développement du côté des sciences de la construction, puisqu'il y a des lacunes à ce chapitre, et vous pensez qu'il faut en quelque sorte renforcer ce volet.

Croyez-vous que la recherche et le développement dont nous parlions à l'instant pourraient être avantageux pour l'industrie à laquelle vous faites allusion, puisque ces efforts tentent de trouver des usages autres que résidentiels pour le bois? En quoi vous est-il utile qu'on déploie tous ces efforts de recherche et de développement pour finir par vendre le concept en entier aux gouvernements étrangers? Y gagnez-vous au change?

M. Michael Giroux: Je pense que nous pouvons toujours d'une certaine façon apprendre des innovations d'autres pays, puis les ramener ici et...

Mme Pat Perkins: Non, je parle plutôt de ce que nous offrons à d'autres pays.

M. Michael Giroux: Eh bien, ce qu'il faut dans ce cas, c'est faire la démonstration du produit ici pour accélérer le processus là-bas. Voilà ce qui compte.

Mme Pat Perkins: Au cours des dernières séances, j'ai reçu des renseignements très informatifs sur le sujet. Je comprends qu'on envisage de modifier le maximum de quatre étages de nos bâtiments, qu'un précédent a maintenant été créé et qu'il y a beaucoup d'innovation. Ce que j'ai entendu, c'est que nous avons très bien réussi à exporter les méthodes que nous proposons en Asie, où elles sont acceptées. Quels sont les obstacles qui nous empêchent d'opérer la transformation ici?

M. Michael Giroux: Il y a encore beaucoup de chemin à faire avant que nos produits du bois soient reconnus à juste titre par les codes du bâtiment. Si je comprends bien votre question, ce que cela signifie réellement, c'est que nous devons lever la barre. C'est d'ailleurs pourquoi j'ai donné l'exemple des codes axés sur le rendement.

Le président: Merci, madame Perkins. Votre temps est écoulé.

C'est maintenant au tour de M. Caron. Vous avez cinq minutes.

[Français]

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Merci, monsieur le président.

J'aimerais d'abord toucher à ce dont j'ai parlé il y a deux jours.

Monsieur Gorman, vous avez brièvement parlé de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis, qui va venir à échéance en 2015. Une trêve d'un an est prévue pour les Américains en ce qui a trait à toute poursuite concernant le Canada.

Vous êtes favorable au présent accord et vous espérez qu'il sera reconduit. Nous voulons la même chose, soit, mais que veulent les Américains? Savez-vous s'ils aimeraient diluer l'accord, le modifier ou le rendre très différent de ce qu'il est présentement?

[Traduction]

M. James Gorman: Les responsables canadiens disent que le bureau du représentant commercial des États-Unis n'est pas prêt, pour l'instant, à ouvrir officiellement le dialogue avec le Canada au sujet du bois d'œuvre. Ces derniers mois, je pense que les Américains ont indiqué très clairement au Canada que la priorité du gouvernement Obama est la négociation du Partenariat transpacifique, ou PTP. Ils ont l'intention d'y consacrer leur temps et leurs ressources, et à leurs yeux, il faudra probablement attendre que cet accord soit conclu avant de vraiment discuter avec nous.

Il faut également comprendre qu'ils n'ont pas terminé la consultation habituelle des parties intéressées, notamment de la coalition américaine du bois d'œuvre. Le Canada ne connaît donc pas encore la position officielle des États-Unis sur l'avenir de l'accord, et je crois qu'on ne peut pas vraiment s'attendre à la connaître avant la conclusion du PTP.

• (1650)

M. Guy Caron: Mais si la négociation du PTP était prolongée de deux, trois ou quatre années, nous nous trouverions dans la même situation qu'en 2006.

Cela vous inquiète-t-il?

M. James Gorman: Je pense que la position officielle du Canada, que l'industrie appuie fermement, est que soit l'accord devrait être prolongé intégralement, soit il devrait prendre fin et être remplacé par le libre-échange.

Depuis pratiquement deux ans, ou 16 mois au cours des deux dernières années, nous avons bénéficié d'un libre-échange entre le Canada et les États-Unis sur le bois d'œuvre, étant donné que les prix étaient supérieurs aux seuils prévus à l'accord. Précisons que, pendant cette période, la part de marché du Canada aux États-Unis n'a pas augmenté pour les raisons que j'ai données plus tôt. Si l'accord parvenait à échéance et que le libre-échange se poursuivait, nous serions bel et bien prêts à composer avec la situation.

[Français]

M. Guy Caron: Merci beaucoup, monsieur Gorman.

Je vais maintenant m'adresser à M. Matters.

Votre position concernant l'accord est, je crois, très différente de celle de l'industrie. Selon celle-ci, qu'il s'agisse de M. Gorman ou du Conseil de l'industrie forestière du Québec, ce n'est pas nécessairement le meilleur accord qu'on pouvait obtenir, mais l'absence de cet accord aurait été pire.

Vous vous opposez toujours à un tel accord et j'aimerais savoir pourquoi. Selon vous, quelle solution devrions-nous plutôt privilégier?

[Traduction]

M. Bob Matters: Encore une fois, certaines provinces se servent de l'accord différemment. Cela dit, il est plutôt ironique que les États-Unis préfèrent conclure un accord commercial qui abaisse les barrières avant même de discuter d'un problème de barrière commerciale avec le Canada — et je n'essaie pas de m'en prendre à mon ami, M. Gorman. C'est tout simplement insensé. Si le reste du monde est en train de libéraliser l'accès et les marchés pour tous en abaissant les barrières, pourquoi diable concluons-nous un accord qui met des barrières alors que nous avons déjà un libre-échange limité, en principe?

Je pense qu'un des témoins a dit que nous avons récemment bénéficié d'une franchise de droits. Heureusement, les prix du bois d'œuvre se portent relativement bien. Je pense qu'ils sont un peu plus bas que certains l'auraient souhaité, mais en fait, ils ne sont pas très loin des seuils qui imposeraient de nouvelles barrières. Puisque le commerce est la question à l'étude, quelqu'un a parlé de devise et de la Russie. En fait, les États-Unis sont en train d'adopter un nouveau règlement sur les différends commerciaux dans le but de s'en prendre aux pays qui manipulent la devise.

Certains, surtout aux États-Unis, veulent qu'il y ait des restrictions et se serviront de ce qui est arrivé au dollar canadien pour nous accuser d'avoir manipulé la devise.

De toute évidence, l'accord n'était pas une bonne affaire pour le Canada à long terme. Il nous a permis de franchir un obstacle et nous a apporté une certitude, ce qui a plu à l'industrie. Or, il a également apporté 1 milliard de dollars aux Américains. Il a aussi redonné un peu d'argent à nos grandes entreprises, que bon nombre d'entre elles ont rapidement investi aux États-Unis, ce qui n'a rien apporté au Canada.

Je suis très heureux de constater que l'industrie serait satisfaite que l'accord prenne fin. C'est ce qui devrait arriver.

Le président: Merci.

Merci, monsieur Caron.

Madame Crockatt, vous avez cinq minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Mme Joan Crockatt (Calgary-Centre, PCC): La discussion d'aujourd'hui est fascinante. Je tiens à remercier les témoins d'être avec nous.

Je sais que c'est plus difficile par vidéoconférence, messieurs, mais je vous en remercie. Vous participez activement, et je vous en suis reconnaissante.

Michael Giroux, vous avez dit que l'enthousiasme des marchés pouvant être suscité est un des éléments qui convaincront les gens d'opter pour des usages plus novateurs du bois. J'aimerais simplement vous offrir l'occasion de nous donner quelques exemples de produits que le grand public ne connaît peut-être pas et qui suscitent vraiment l'enthousiasme. Vous pouvez sans problème vous attarder à certains volets auxquels le fédéral a contribué, pour que nous connaissions les réussites et les pratiques exemplaires, et sachions ce qui fonctionne. Pourriez-vous commencer par cela, s'il vous plaît? Je laisserai peut-être ensuite la parole à d'autres témoins, s'ils souhaitent répondre.

•(1655)

M. Michael Giroux: Il y a beaucoup de questions.

Sur les marchés des immeubles de hauteur moyenne — des immeubles de cinq ou six étages —, le CNRC s'est fait le champion des modifications apportées au code. Cet appui a été absolument essentiel à la réussite sur ce marché. La Colombie-Britannique a été la première province à faire la promotion de ces modifications au code et le Conseil canadien du bois a fait ensuite connaître ces modifications d'un bout à l'autre du Canada.

Nous constatons que cela suscite un intérêt considérable de la part de la population. Par exemple, en Colombie-Britannique, plus de 300 immeubles sont en construction, viennent d'être construits ou en sont à l'étape de la conception. Encore la semaine dernière, au cours d'un séminaire en Ontario, 400 participants essayaient de voir comment construire ces immeubles.

Le gouvernement fédéral a investi beaucoup d'argent dans le programme de construction d'immeubles de grande hauteur. Un projet de démonstration d'environ 5 millions de dollars est en cours. Le Conseil canadien du bois dirige ce projet ou, du moins, le gère en collaboration avec le gouvernement fédéral.

Trois immeubles de grande hauteur sont déjà prévus. L'un d'entre eux, à Québec, compte 13 étages. Un autre immeuble, à Ottawa, avance bien. Celui de Québec est résidentiel et celui d'Ottawa est commercial. Il y en a un en Colombie-Britannique, à l'Université de la Colombie-Britannique, qui compte 18 étages. Voilà quelques exemples.

Dans le domaine des produits, les choses évoluent de façon extrêmement intéressante. Nous parlons de l'approvisionnement en fibre de bois, pas particulièrement dans mon domaine, mais je peux vous donner des exemples d'isolant en fibre de bois utilisé pour l'isolation de bâtiments. FPInnovations se penche sur cette innovation européenne. Nous avons des produits très intéressants qui pourraient dynamiser les marchés.

Nous regardons les ponts. Le Conseil national de recherches nous offre une possibilité d'utilisation du béton à base de fibre de bois, qui pourrait transformer radicalement la manière dont nous envisageons les tabliers de pont. Le béton serait composé de 70 % de fibres de bois, ce qui permettrait d'augmenter les portées des éléments en béton.

Nous développons de nouveaux produits géniaux qui devraient emballer les gens, raison pour laquelle je dis que nous avons la possibilité de dynamiser les marchés.

Je vais m'arrêter ici.

Mme Joan Crockatt: Tous ces projets sont emballants. Est-ce que certains d'entre eux seront uniques en leur genre sur le plan artistique et architectural? Vont-ils attirer beaucoup d'attention? Comment pouvons-nous utiliser les progrès réalisés dans ces immeubles remarquables et ces nouveaux produits pour faire la promotion du bois?

M. Michael Giroux: Tout dépend de la personne qui est chargée de les construire. Si le produit n'est pas composé de résine et que le gouvernement fédéral s'en charge, il comprendra probablement un élément artistique. Si c'est le secteur privé qui s'en charge, les fabricants seront aussi efficaces qu'ils le peuvent pour atteindre leur objectif. Il n'y a aucune raison pour laquelle ils ne pourraient pas joindre l'utile à l'esthétique. En fait, la durabilité sur le plan de la conception et de l'esthétique est plus logique. C'est pour cette raison que l'on voit encore beaucoup de pagodes en Chine; du fait qu'elles sont belles à regarder, on ne les détruit pas.

Mme Joan Crockatt: On dirait que M. Gorman souhaite dire quelque chose.

M. James Gorman: Peut-être que je pourrais ajouter quelques mots à ce sujet.

En Colombie-Britannique, on a adopté une stratégie visant à utiliser le bois comme matériau de construction avant d'accueillir les Jeux olympiques de 2010 à Vancouver. Une des choses que le gouvernement de la Colombie-Britannique a faites avec l'appui du gouvernement fédéral, a été de construire les installations olympiques et les diverses installations publiques, notamment le centre des congrès de Vancouver, de manière à ce qu'elles soient une vitrine pour le bois et les produits du bois, pour montrer à la fois ce que produit la Colombie-Britannique et ce pour lequel ce pays est reconnu, c'est-à-dire l'innovation et la beauté des produits du bois.

Tous ceux qui viennent à Vancouver pour assister à une conférence ou pour visiter une installation récréative ou n'importe laquelle des installations patrimoniales à Whistler et à Vancouver seront frappés par la beauté des produits du bois que nous avons ici. Il est difficile de visiter la Colombie-Britannique sans voir du bois. Cela s'inscrit dans une importante politique forestière qui est en place en Colombie-Britannique depuis plusieurs années.

M. Rick Jeffery: J'ajouterais que l'initiative Wood WORKS!, qui est une ramification du Conseil canadien du bois, tient des concours chaque année et un gala Wood WORKS! en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario pour mettre en valeur des immeubles qui sont construits en bois. Ce sont des immeubles tout à fait stupéfiants et, en tant que membre du conseil d'administration de M. Giroux, je vais lui demander de veiller à ce que les membres du comité reçoivent des exemplaires du livre du gala Wood WORKS! afin que vous puissiez voir tous les éléments artistiques qui peuvent être créés quand on construit des bâtiments en bois.

•(1700)

Le président: Merci beaucoup, madame Crockatt, de vos questions et observations.

J'invite les témoins qui sont dans la salle à quitter leur place autour de la table pour que nous puissions passer à notre prochain segment, où Luc Bouthillier comparaitra par vidéoconférence de Québec. Nous vous présenterons M. Bouthillier de façon plus détaillée un peu plus tard.

Je vous remercie tous beaucoup de vos exposés et de vos excellentes réponses. Nous allons suspendre la séance pour revenir avec notre dernier témoin.

•(1700)

(Pause)

•(1700)

Le président: La séance reprend avec un témoin qui comparait par vidéoconférence de Québec. Nous accueillons, à titre personnel, Luc Bouthillier, professeur titulaire du département des sciences du bois et de la forêt, de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval.

Merci beaucoup d'être parmi nous aujourd'hui. Je vous cède immédiatement la parole pendant sept minutes pour faire votre exposé. Ensuite, nous passerons aux questions et aux observations des membres du comité.

M. Luc Bouthillier (professeur titulaire, département des sciences du bois et de la forêt, Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, Université Laval, à titre personnel): Merci, monsieur le président.

[Français]

Messieurs et mesdames les députés, je vous remercie de votre invitation et, surtout, de m'accueillir en direct de mon bureau.

J'aimerais d'abord insister sur un fait qui vous a probablement été rappelé fréquemment: le Canada est un pays forestier qui dispose d'une formidable richesse. Un seul chiffre suffit à établir cela: 348 millions d'hectares. Cela équivaut à 700 millions de terrains de football. C'est notre richesse par excellence dans une perspective d'économie verte. Cependant, en profitons-nous bien?

Un chiffre me perturbe. Je suis un forestier qui aura bientôt 40 années de service. Il y a 10 ans, au Canada, 360 000 emplois directs étaient liés à ce secteur. Aujourd'hui, ce nombre est de 215 000 emplois. Nous avons donc perdu 115 000 emplois alors que nous sommes assis sur une richesse. Évidemment, ces pertes d'emplois sont très importantes parce qu'elles touchent le Canada des régions — à Skeena, à Kapuskasing, à Shawinigan, à Corner Brook. C'est le Canada des régions qui est touché par cette crise forestière et cette saignée de 115 000 emplois.

Il devient important de faire quelque chose. Il y a 10 ans, le secteur des pâtes et papiers génère des ventes de 40 milliards de dollars, alors qu'aujourd'hui, elles sont de 25 milliards de dollars. Heureusement, cela va un peu mieux du côté des produits du bois. Néanmoins, dans les deux cas, les marges bénéficiaires dépassent rarement quelques points de pourcentage, ce qui ne donne pas beaucoup de marge de manoeuvre. Dans le cas des pâtes et papiers, cela se calcule en fractions de point de pourcentage. Donc, il y a encore moins de marge de manoeuvre.

Pourtant, il y a une possibilité de reprise de notre principal marché. Au Canada, l'industrie forestière est d'abord une industrie exportatrice, dont le client principal est le marché américain. Ce marché connaît une embellie: il a besoin de beaucoup plus de bois d'oeuvre résineux, entre autres.

Pour tous les produits du bois, la construction résidentielle et non résidentielle aux États-Unis offre de très bonnes perspectives qui se manifestent concrètement depuis 24 mois. L'horizon est intéressant. Cette perspective du marché américain qui va bien pour le papier fin utilisé en bureautique peut être extrêmement intéressante. Évidemment, dans le cas du papier fin, c'est peut-être la dernière chance que nous aurons de faire des revenus. De plus, le taux de change nous avantage vraiment. Chaque dollar de revenus que nous encaissons aux États-Unis vaut encore plus en dollar canadien.

À très court terme, il y a un marché qui peut nous procurer des revenus et nous permettre de changer cette attitude selon laquelle nous considérons la ressource d'une façon quelque peu prédatrice. Cette attitude nous a bien servis au XX^e siècle. Nous nous sommes contentés de récolter la forêt au plus bas coût possible, mais maintenant, il faut profiter des prochaines années pour aller vers autre chose et pour réaliser que l'avenir du secteur forestier passe par la capacité de l'industrie, du milieu universitaire et des responsables de la politique publique à faire passer le secteur forestier à une économie verte.

Qu'est-ce que j'entends par « économie verte »? C'est une économie qui vise à créer le plus de richesse possible avec l'intention explicite de se préoccuper de la répartition de cette richesse et l'intention subsidiaire de minimiser les répercussions environnementales, c'est-à-dire les risques, et d'éviter les ruptures dans le fonctionnement des écosystèmes.

● (1705)

Tout cela peut paraître bien théorique et bien étrange.

Pourtant, si on se réfère à la dernière conférence de Davos, le président d'Unilever, Paul Polman, expliquait que dans cette compagnie, qui fabrique des détergents, des savons et des produits d'hygiène personnelle, on s'était donné comme vision de doubler l'impact économique dans une perspective d'économie verte tout en diminuant de moitié l'empreinte écologique des différentes activités de la compagnie. Je pense qu'il est peut-être temps qu'un certain nombre de leaders de l'industrie forestière et des gouvernements forment ce partenariat pour se donner une telle vision.

Un petit projet de recherche sur lequel je travaille me porte à croire que c'est possible. En effet, on essaie en région — dans l'Est du Canada, plus précisément dans l'Est du Québec — de voir comment le développement de la bioénergie forestière peut dynamiser les communautés dites dévitalisées et diversifier l'emploi.

Qu'entend-on par là? C'est très préliminaire, mais on se rend compte que lorsqu'on délaisse les produits pétroliers pour l'énergie forestière, là où on employait une personne par année, on pourrait employer jusqu'à sept personnes par année, en diversifiant la chaîne de production de la forêt vers des unités de création de chaleur communautaires.

Il y a là quelque chose à explorer, d'autant plus qu'on se rend compte que c'est possible quand les leaders des différentes communautés choisissent de jouer leur rôle dans la perspective d'une économie verte. Cela a pour effet de dynamiser leurs communautés parce qu'on crée des emplois locaux et que, pour occuper ces emplois locaux, il faut des gens mieux formés parce qu'il faut rester performant.

On s'aperçoit aussi qu'il faut des innovations technologiques. Il faut des systèmes qui utilisent cette bioénergie de façon à maximiser les rendements de chaleur tout en diminuant l'empreinte écologique. Il faut des innovations organisationnelles parce que cette bioénergie forestière doit participer à la chaîne de création de valeurs de l'ensemble du secteur forestier. Il faut des innovations sociales parce que la manière d'organiser les communautés doit tenir compte de ce genre d'innovation.

Si c'est possible à une toute petite échelle, avec une catégorie de produits particuliers, comme la bioénergie forestière, je pense qu'on pourrait imaginer la construction verte de la même façon. Et là, on pourrait probablement se donner comme objectif, en l'espace de 15 à 20 ans, de doubler la richesse issue de la fabrication des produits en bois tout en diminuant l'empreinte écologique de moitié.

● (1710)

[Traduction]

Le président: Monsieur, excusez-moi. Nous voulons nous assurer de donner aux membres la chance de vous poser des questions. Pourriez-vous mettre fin à votre exposé ici? Si vous avez des choses à ajouter, vous pouvez le faire en répondant aux questions.

Passons aux questions et observations. Chaque parti dispose de sept minutes. Je vous laisse décider comment vous vous partagerez ce temps.

Je vais commencer par donner la parole aux membres du côté du gouvernement. Monsieur Trost, vous disposez de sept minutes. Je vous laisse décider si vous souhaitez le partager.

M. Brad Trost: Monsieur le président, si je n'utilise pas tout le temps, je le partagerai avec mes collègues.

Au début de votre exposé, vous avez parlé du fait que notre client principal est le marché américain, et qu'il s'agit essentiellement d'un marché d'exportation. J'ai trouvé intéressant de voir que, contrairement aux autres témoins que nous avons entendus les deux autres jours, vous n'avez pas parlé de la croissance en Asie. D'après ce que je comprends, les industries forestières du Québec et de l'Ontario visent des marchés très différents, naturellement, de ceux de la Colombie-Britannique. La Chine n'est pas située aussi proche du Québec que de la Colombie-Britannique. Or, là où ces deux provinces ont connu le plus de succès a été sur le plan de la diversification de leurs marchés étrangers.

Est-ce que l'industrie forestière, surtout du Québec, a cherché des marchés internationaux de la même manière que la Colombie-Britannique l'a fait? Si oui, où? Sinon, pourquoi pas? Qu'est-ce qui fait en sorte que les marchés ciblés par l'est du Canada seraient fondamentalement différents des marchés ciblés par l'ouest du Canada, notamment en Europe ou ailleurs dans l'est? Quelle différence existe-t-il entre la façon dont les deux côtés du pays cherchent à diversifier leurs marchés internationaux?

M. Luc Bouthillier: Bien sûr, la Colombie-Britannique est plus proche de l'Asie. L'industrie forestière de la Colombie-Britannique tenait donc beaucoup à développer le marché chinois et ses efforts ont donné d'excellents résultats. Quant à l'industrie du Québec, nous sommes plus éloignés du marché asiatique, et j'ai mentionné...

• (1715)

M. Brad Trost: Y aurait-il des débouchés dans d'autres endroits, comme en Europe?

M. Luc Bouthillier: Y aurait-il des débouchés pour des produits novateurs? Vous avez parlé de certains produits bioénergétiques. L'Europe aime davantage les produits verts que l'Asie. Existe-t-il des synergies sur ce plan?

M. Brad Trost: Oui.

M. Luc Bouthillier: Bien sûr, il existe des synergies dans ce domaine. Dans le cadre de l'accord de libre-échange avec la communauté européenne, l'est du Canada devrait saisir l'occasion de viser le marché de la construction verte, de la bioénergie, obtenue notamment au moyen de granulés de bois et de briquettes. En fait, ici à Québec, un énorme agrandissement du port est en cours pour permettre à des granulés de l'Ontario et du Québec d'être exportés au Royaume-Uni dès que possible. Nous parlons ici de centaines de milliers de tonnes de granulés. Il y a des choses à faire, et nous le faisons.

En ce qui concerne la construction verte, nous accusons un retard par rapport à nos amis de la Scandinavie. Les entreprises finlandaises et suédoises sont en avance sur nous dans ce domaine. C'est un domaine dans lequel nous avons intérêt à réaliser des progrès très bientôt.

M. Brad Trost: J'aimerais donner suite à certaines de vos remarques concernant les innovations technologiques. D'autres témoins ont fait des remarques semblables, mais ils ont aussi dit qu'il faudrait jumeler cela avec de meilleurs programmes d'éducation.

De quelle manière pensez-vous que ces deux éléments devraient aller de pair? Évidemment, je présume qu'ils devraient aller de pair. Donc, si c'est le cas, comment est-ce que cela devrait se faire? Devrions-nous améliorer le volet de l'éducation en mettant en oeuvre certaines de ces innovations technologiques que vous et certains de vos collègues mettez au point en laboratoire?

• (1720)

M. Luc Bouthillier: Oui, voilà un autre problème auquel nous sommes aux prises. Il est plutôt facile de créer de nouvelles recettes en laboratoire. L'objectif, c'est d'exporter ces nouveaux produits et ces nouvelles recettes du laboratoire à l'usine de transformation, mais nous sommes confrontés à d'énormes... Contrairement à ce qui se passe en Suède, dans l'Est du Canada — je pense au Nouveau-Brunswick, au Québec et à l'Ontario — la plupart des travailleurs dans nos usines de transformation du bois ont des connaissances minimales en informatique. Si nous voulons réellement automatiser et améliorer les usines de transformation de manière à augmenter leur productivité, nous devons compter sur des travailleurs qui ont des connaissances en informatique et qui comprennent comment prendre part à des innovations organisationnelles.

Quand on essaie de créer un produit de meilleure qualité au plus bas coût, il faut pouvoir compter sur l'employé dans l'usine qui sait exactement comment les choses fonctionnent, mais qui s'exprime clairement. Voilà le plus grand défi à surmonter sur le plan de la formation des travailleurs si nous voulons réussir en matière d'innovations technologiques.

Le président: Merci, monsieur Trost.

Nous passons maintenant aux néo-démocrates, soit M. Aubin et M. Caron. Messieurs, vous partagerez votre temps. Vous disposez de sept minutes.

[Français]

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Merci, monsieur le président.

Bonjour, monsieur Bouthillier. Je vous remercie de participer à notre réunion.

C'est un plaisir de vous parler, d'autant plus que vous avez souvent été ma référence en matière forestière lorsque j'enseignais la géographie.

J'habite Trois-Rivières où bon nombre de projets absolument extraordinaires sont en cours, notamment à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Vous connaissez sûrement M. Mangin. Il y a également Kruger qui réalise un projet sur la fibre cellulosique et les biocarburants. Vous avez aussi parlé du projet que vous développez de votre côté, à Laval.

Si on le compare à l'Allemagne, à la Suisse ou à d'autres compétiteurs européens, croyez-vous que le Canada répond « présent » lorsqu'il s'agit du continuum entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée débouchant sur une application concrète sur le marché du travail?

M. Luc Bouthillier: Nous n'avons aucune raison de baisser la tête quand nous comparons nos laboratoires de recherche, qu'ils soient en Colombie-Britannique, en Ontario ou au Québec, à ceux de la Suède, de la Finlande, de l'Allemagne et de l'Autriche, soit les principaux endroits.

D'ailleurs, il faut voir les laboratoires français et britanniques. L'Université de Bordeaux, comme celle d'Oxford, développe des partenariats de recherche. En fait, nous sommes tout à fait « dans la parade ». C'est peut-être à l'étape de la transposition concrète — et à mon avis ce n'est pas une question de politique publique — que nos industriels semblent un peu plus frileux. Il faut dire, à ce sujet, qu'il est difficile d'être innovateur et réceptif quand on n'a pas de marge de manoeuvre financière...

M. Robert Aubin: Je vous interromps parce que le temps file à une vitesse folle.

M. Luc Bouthillier: Allez-y.

M. Robert Aubin: Sur le plan de la recherche, notre financement public est-il comparable à celui qu'on trouve ailleurs?

M. Luc Bouthillier: Le secteur forestier est complexe. En matière d'innovation industrielle, si on parle des produits du bois et des nouveaux procédés, je pense que notre financement est assez concurrentiel. Il y a aussi tout le côté aménagement des ressources. Pour une scierie, par exemple, le coût du bois représente 70 % de son coût de fonctionnement. Dans le cas des pâtes et papiers, ce pourcentage oscille entre 40 % et 60 %, selon les filières. Il y a des mesures à prendre, du côté de l'aménagement du territoire, parce qu'il n'est pas normal que le coût du bois explose, au Canada.

M. Guy Caron: Bonjour, monsieur Bouthillier.

Le marché de la granule est l'une des questions qui m'intriguent et m'intéressent beaucoup, en ce qui a trait à l'innovation. Il y a des projets dans l'Est du pays. Par exemple, à Saint-Jean-de-Dieu, dans ma circonscription, une compagnie belge a comme projet de produire de la granule torréfiée. On entend également parler d'une compagnie finlandaise qui travaille présentement au Nouveau-Brunswick. Cependant, on ne semble pas faire de progrès au Québec. En effet, toute la granule qui est produite présentement est destinée à l'exportation. Rien n'est produit pour le marché intérieur.

Hier, j'ai posé la question à M. Lapointe, de FPInnovations. Il est d'avis, pour ce qui est des granules de bois au Canada, surtout dans l'Est du pays, que l'un des problèmes est le coût de la granule. Celui-ci rend la compétitivité difficile parce que, sur le marché européen, ces entreprises sont subventionnées. Cependant, cette situation n'a pas cours dans l'Ouest du pays.

Est-ce également l'analyse que vous faites de la situation?

Selon vous, comment pourrait-on faire en sorte que la granule soit pour l'industrie canadienne un créneau à développer?

M. Luc Bouthillier: Le Canada est un bien grand pays. Je vais répondre à votre question dans le contexte québécois.

Les granules de bois n'arrivent pas à trouver leur niche sur le marché intérieur québécois pour la simple et bonne raison que l'hydroélectricité représente un défi. Être concurrentiel est extrêmement difficile. C'est pourquoi il faut miser sur le marché d'exportation européen, entre autres.

Au Québec, je pense qu'il faut faire nos preuves. Il faut garder en tête qu'il faut offrir un bon produit, efficace sur le plan énergétique et pas cher. La concurrence d'Hydro-Québec est forte. Cependant, on peut gagner des points si on fonctionne par la filière du développement régional. Il faut faire la preuve de la valeur des chaufferies et des réseaux de création de chaleur, comme il y en a un peu dans le coin de Rivière-du-Loup, d'Amqui ou de la péninsule gaspésienne.

Oui, on peut faire travailler plus de monde de chez nous, tout en mettant en valeur des productions forestières considérées comme des résidus et faire la preuve que la bioénergie forestière peut jouer un rôle dans les portefeuilles énergétiques québécois et canadien. Ce faisant, on pourra peut-être développer, par exemple, l'industrie de la fournaise. On sait faire brûler du bois depuis le néolithique. Ce n'est pas une grande source de valeur ajoutée.

Dans une perspective transitoire, il y a bien quelque chose à faire, d'autant plus qu'on a besoin d'emplois dans nos communautés rurales. Développer cette filière nous permettra de mieux profiter d'un marché de l'exportation qui, lui, est présent aujourd'hui, ici et maintenant.

• (1725)

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Caron.

Monsieur Regan, allez-y. Vous disposez de six minutes.

[Français]

L'hon. Geoff Regan: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie également le professeur.

J'aimerais parler brièvement de la valeur ajoutée que peut fournir la bioénergie. Ce n'est pas une situation idéale sur le plan de la valeur ajoutée, mais c'est quelque chose de transitoire qui peut permettre la création de postes dans les régions.

J'aimerais parler de la question de la distance. Avant de développer de nouveaux produits commercialisés, quels sont les obstacles ou les limites à la commercialisation? Que faut-il que le gouvernement fasse pour fournir de l'aide à cet égard?

M. Luc Bouthillier: Prenons l'exemple de la construction verte. Dans ce système de construction, on réduit la quantité d'énergie intrinsèque pour diminuer l'impact et, surtout, pour que le bâtiment présente une très bonne efficacité énergétique.

Le Programme des Nations unies pour l'environnement comporte un volet sur les normes de construction dans le cadre de l'initiative sur les changements climatiques. À ma connaissance, le Canada est pratiquement absent des négociations alors qu'il faudrait être très sensible à cela pour élaborer le même genre de normes de construction ici.

Dans les dernières années, on a beaucoup misé sur des exemples. Si on favorise la construction en bois, immédiatement, on réveille les gens de l'industrie de l'aluminium, du plâtre ou d'autres, qui disent alors que les constructions en bois ne sont pas meilleures que les autres. Je pense qu'il faut avoir un cadre de fonctionnement ainsi que des normes environnementales et de rendement qui vont forcer nos industriels à offrir le meilleur produit à prix compétitif.

Contrairement aux Scandinaves, nous n'avons pas développé de compétence en design et en architecture pour produire le meilleur des produits en bois, lesquels sont bons sur le plan de l'environnement. Le bois présente un avantage. Ce n'est pas au niveau politique qu'on fera reconnaître cet avantage, mais plutôt en le mettant en compétition avec d'autres matériaux. Il faut offrir des produits en bois compétitifs, c'est-à-dire « beau, bon, pas cher ».

Je pense qu'en s'inspirant du volet sur les normes de construction du Programme des Nations unies pour l'environnement dans le cadre de l'initiative sur les changements climatiques, on pourrait développer des produits typiquement canadiens, ce qui permettrait aux visionnaires de l'industrie forestière canadienne d'occuper une place nettement plus grande que celle qu'ils occupent aujourd'hui, notamment en matière de construction institutionnelle.

• (1730)

L'hon. Geoff Regan: Le Canada était pratiquement absent aux négociations à l'ONU. Avez-vous déjà souligné cela au gouvernement du Canada? Si oui, comment?

M. Luc Bouthillier: Non. C'est la première fois que les instances canadiennes m'interpellent sur l'éventuelle contribution du Canada aux instances onusiennes. Je ne voudrais pas dire ici que le Canada y est absent. Tout ce que je veux dire, c'est que, lorsqu'on examine ces choses-là dans les différents forums des Nations unies, entre autres ceux touchant les normes de construction, la présence canadienne n'est pas évidente .

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Bouthillier, de votre exposé et de vos réponses. Nous les avons trouvées très intéressantes.

Je remercie aussi tous les membres du comité de votre participation aujourd'hui.

Je vous souhaite de passer un bon week-end dans votre circonscription. Nous poursuivrons notre étude mardi.

Merci encore, monsieur.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>